



Charenton, le

11 JUIN 2019

Chrono : D19-VCLP01672

Objet : **Résultat de la consultation relative à l'aménagement de la Rue de la République**

Madame, Monsieur, *chers Charentonnais,*

Le 20 mars 2019, les représentants de la Ville et du Conseil Départemental du Val-de-Marne avaient dévoilé devant une centaine de Charentonnais, en réunion publique, **un projet d'aménagement destiné à renforcer la sécurité routière et à accroître la fréquence des bus, rue de la République, grâce notamment à la création d'un couloir dédié.**

Cette proposition avait été conçue pour répondre aux souhaits des riverains, exprimés depuis plusieurs années, de pacifier cet axe mais aussi de dissuader les milliers de véhicules extérieurs de l'utiliser en itinéraire « malin ».

Afin de poursuivre notre démarche participative, un document avait été diffusé, en parallèle, par voie postale aux habitants du quartier du Centre pour qu'ils puissent exprimer largement leurs avis.

Au 6 mai, nous avons enregistré près d'une centaine de contributions concernant la solution proposée mais également des suggestions complémentaires pour cette rue et celles adjacentes. Il ressort des divers courriers et messages électroniques reçus **un avis favorable** quant à cet aménagement.

La réalisation d'un espace de circulation entièrement réservé aux bus 24, 111, 325 et 180, de plateaux surélevés pour faire respecter la limitation à 30km/h, le maintien du feu tricolore à l'intersection des rues Guérin et de la République pour sécuriser les traversées piétons ont été appréciés. Le déploiement de la vidéo protection a aussi été reçu positivement.

Parallèlement, vous avez clairement exprimé le souhait que cette opération ne réduise pas les places de stationnement aujourd'hui au nombre de 45 côté impair. **Dans le cadre de la reconfiguration de cette rue, je vous confirme le maintien de 44 places qui seront déplacées du côté pair.** En effet, le couloir de bus devra être créé le long de la route côté impair correspondant au sens de montée et de descente des voyageurs.

Les prochains mois seront mis à profit afin que les services communaux et départementaux analysent, de manière approfondie, vos contributions pour affiner le projet et mettre en œuvre des aménagements complémentaires selon les avis techniques.

Par conséquent, il a été proposé au Département de mener ces travaux à l'été 2020. Je rappelle que **cette opération de 600 000€ est entièrement financée par le Conseil départemental** et qu'elle devrait bénéficier d'une subvention de 44 000€ de la part d'Ile-de-France Mobilités, l'autorité organisatrice des transports dans notre Région.

Néanmoins, je peux d'ores et déjà vous livrer des suggestions et des demandes récurrentes qui vont être examinées au fil des prochains mois :

- *Améliorer en partenariat avec la Ville de Saint-Maurice et le Département, l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny tant sur le plan du stationnement que de la circulation*
- *Examiner l'éventualité de changer le sens de circulation de la rue Guérin*
- *Réviser les sens de circulation de certaines voies du quartier du centre*
- *Déployer les déplacements doux dans certaines rues du cœur de ville*

En revanche, l'espace est insuffisant pour réaliser une piste cyclable avec bordure surélevée sur la rue de la République, dès lors que le stationnement est maintenu, qu'une voie de circulation automobile est conservée et qu'un site propre pour les bus est créé. De même, la largeur du site propre est aussi trop réduite pour y autoriser la cohabitation des bus et des vélos. Les cyclistes n'y circuleraient pas en sécurité.

C'est pourquoi, nous allons travailler avec le Conseil Départemental à l'élaboration d'un maillage entre les voies communales et le schéma départemental des itinéraires cyclables, afin d'optimiser et de développer les déplacements en vélo (tracés marqués au sol, zones 20, pistes dédiées,...).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Très cordialement



Hervé GICQUEL
Maire de Charenton-le-Pont
Conseiller Départemental du Val-de-Marne